



**Syndicat
national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

**Communiqué du
2 juillet 2017**

Baccalauréat :

le SNFOEP ne fera pas consensus pour sa destruction !

En réponse à la situation catastrophique de milliers de lycéens n'ayant pas obtenu d'affectation à l'université, M. Blanquer a annoncé, lors du conseil des ministres du 22 juin, la mise en place « d'un contrat de réussite étudiant » perçu par certains comme les prémices d'une réforme du bac. Aujourd'hui entre 2000 et 2500 lycéens seraient toujours sans affectation. Au nom de cela, il faudrait revenir sur le baccalauréat ?

Le SNFOEP reste vigilant. Le consensus sur une contre-réforme du bac n'aura pas lieu.

Le marronnier du mois de juin : le bac ne vaut rien

Un « *truc monstrueux qui ne sert à rien* », selon le SNPDEN-UNSA (Propos rapportés par un article du *Café pédagogique* daté du 23 juin 2017), qu'il faudrait remplacer par une certification de fin d'études secondaires en cours d'année et un baccalauréat donnant accès aux études supérieures avec des épreuves « *qui s'assurent que les élèves savent écrire, parler, exploiter un document, chercher sur internet* ». Autrement dit, un socle commun du lycée. Quels arguments sont invoqués par le SNPDEN-UNSA ?

Le coût du bac qui s'élèverait à 2 milliards d'euros en comptabilisant les heures de cours perdues, les professeurs étant payés à autre chose qu'à enseigner...

Les épreuves en cours d'année de langue qui occupent les professeurs de mars à juin.

Le taux de réussite à l'université, 60% des bacheliers échoueraient dans le supérieur.

Qui veut tuer son chien...

Le ministre, quant à lui, souhaite un bac « *moins épais* » et « *remusclé* » avec moins d'épreuves (interview *France Culture* 4 juin 2017).

Ces déclarations s'inscrivent dans un contexte :

- le continuum bac-3 bac+3 prévu dans la loi de refondation Peillon que le ministre Blanquer s'est engagé à poursuivre,

- l'audit de la Cour des comptes chiffre à 3,2% du PIB le déficit des finances publiques pour 2017. Il y aurait un écart de 9 milliards en 2017 et de 17 milliards en 2018 entre les prévisions du précédent gouvernement et la réalité,

- le projet de loi travail XXL, qui prévoit que tout se déciderait au niveau des entreprises, y compris le niveau de qualification pris en compte pour la définition du salaire.

Rappelons que le 23 novembre 2016, lors d'une réunion interministérielle sur les certifications professionnelles, le ministère avait indiqué être favorable à l'élargissement de la certification par blocs de compétences à tous les diplômes délivrés par l'éducation nationale.

Le baccalauréat est un diplôme national, reconnu dans les conventions collectives.

Il doit rester le premier grade universitaire.

Remettre en cause les épreuves terminales, anonymes et ponctuelles, c'est attaquer les garanties collectives, l'exigence fondée sur les programmes disciplinaires nationaux.

La réforme du collège et de l'évaluation des élèves est justement l'exemple à ne pas suivre.

Le SNFOEP exige le rétablissement des épreuves anonymes, terminales et nationales pour toutes les disciplines.